

## **BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Renault SA à BNP Paribas, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du **31 décembre 2025** :

- 143 730 actions
- 21 061 685 euros.

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2025, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 1 585 881 actions, pour un montant de 54 894 756 euros (7 239 transactions)
- A la vente : 1 571 001 actions, pour un montant de 54 826 677 euros (9 555 transactions).

Il est rappelé que :

1. Lors du précédent bilan semestriel, au 30 juin 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
  - 128 850 actions
  - 21 129 764 euros
2. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, il a été négocié un total de :
  - A l'achat : 2 019 314 actions, pour un montant de 93 437 616 euros (9 654 transactions)
  - A la vente : 1 914 067 actions pour un montant de 89 088 222 euros (12 415 transactions).
3. A la signature du contrat de liquidité, le 10 juillet 2022, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
  - 0 action
  - 25 000 000 €.

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément aux dispositions de la décision de l'Autorité des marchés financiers n°2021-01 du 22 juin 2021 ayant renouvelé l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.